

COMMUNIQUÉ DU SNALC



Quand le recrutement en Master vire au "Squid Game" : Le SNALC dénonce une sélection brutale et inégalitaire imposée par le Ministère

Quelle mouche a donc piqué le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ? Cette année, dans le cadre du recrutement en première année de Master, une innovation pour le moins ubuesque a été décidée – naturellement sans aucune concertation avec les enseignants-chercheurs, pourtant garants de la qualité des formations.

Désormais, après les épreuves d'admission, les candidats retenus sont classés et doivent, pour finaliser leur inscription en alternance, produire une promesse d'embauche dans un délai court de quelques semaines pendant lesquelles les candidats sont déclarés « en recherche de contrat ». À défaut, la porte s'ouvre à d'autres candidats mieux armés sur le terrain... des réseaux, et non sur celui du mérite académique. En effet, au-delà d'une date fixée arbitrairement au 17 juin 2025, n'importe quel candidat figurant sur la liste – quel que soit son classement initial – pourra intégrer la formation dès lors qu'il présente une promesse d'embauche, tant que la capacité d'accueil n'est pas atteinte.

Le SNALC dénonce fermement cette dérive, qui fait du temps d'obtention d'une promesse d'embauche – et non de la qualité du dossier – le critère ultime d'admission. Ce système est profondément inégalitaire : il favorise les étudiants les mieux connectés socialement et précarise davantage ceux dont le parcours scolaire est exemplaire mais qui, sans réseau familial ou professionnel, peinent à obtenir rapidement un contrat.

Par cette mesure, le Ministère exprime le peu de cas qu'il fait de la procédure d'évaluation et de classement qui mobilise pourtant un temps et un engagement précieux de la part des enseignants-chercheurs.

En acceptant ce glissement, l'Université renonce à son rôle d'ascenseur social pour mieux reproduire les inégalités de la société civile, au mépris des évaluations réalisées par les équipes pédagogiques. Pire encore, le Ministère transfère aux entreprises privées la responsabilité finale du recrutement universitaire, abandonnant ainsi toute prétention à une sélection républicaine fondée sur les compétences académiques.

Le SNALC exige le retour à un processus d'admission transparent, fondé sur l'évaluation du mérite scolaire, et appelle le Ministère à cesser d'improviser des dispositifs destructeurs pour l'égalité des chances.

REJOIGNEZ LE SNALC !

Contacts : Jean-Claude Pacitto et Philippe Jourdan,
pacitto@u-pec.fr, philippe.jourdan@u-pec.fr